

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
8

Séance ordinaire du 22 juin 2023
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-deux juin de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (25) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Bruno TRANCHANT, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (8) :

M. Patrice NYREK
M. Raphaël SPADARO
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM
Mme Véronique FLESCHE
M. Lucas SCHERRER (procuration à M. MARCUZ)

-o-O-o-

Point 16 de l'ordre du jour

Recrutement de vacataires dans le cadre du transfert des collections du Musée du Papier Peint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Dans le cadre du transfert des collections du Musée du Papier Peint, il est envisagé de recourir à l'emploi d'agents vacataires en renfort des équipes.

Ils seraient rémunérés de manière forfaitaire pour un montant de 10 € à 15 € nets par heure après service fait en fonction de la nature des tâches réalisées (dépoussiérage, logistique, restauration).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver le recours au recrutement d'agents vacataires dans le cadre du transfert des collections du Musée du Papier Peint,
- de fixer la rémunération de chaque vacation de 10 € à 15 € nets par heure après service fait en fonction de la nature des tâches décrites ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y relatif,
- d'inscrire au budget 2023 les crédits correspondants.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 27 juin 2023

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Richard PISZEWSKI

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **28 JUIN 2023**